



# Fixéo

À souscrire entre le 18 janvier et le 25 mars 2010  
Éligible au PEA

Un objectif de performance  
fixé à 18 mois ou 3 ans\*



\*En cas de stabilité ou de hausse du DJ Euro Stoxx 50 à l'échéance de 18 mois ou 3 ans (calculé dividendes non réinvestis à cette échéance).  
Voir les conditions détaillées dans le prospectus simplifié.



# Fixéo

Un objectif de performance  
fixé à 18 mois ou 3 ans<sup>(1)</sup>

■ Nous attirons votre attention sur le fait que le capital du FCP Fixéo n'est pas garanti. La protection de l'investissement s'appliquant sous certaines conditions, le fonds présente un risque de perte en capital en cas de baisse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 supérieure à 40 % à l'échéance.

Code ISIN : FR0010830265

Éligible  
**PEA**

À souscrire entre le 18 janvier et le 25 mars 2010

**Un nouveau Fonds Commun de Placement offrant un rendement fixe connu à l'avance en cas de stabilité ou de hausse des marchés actions de la zone euro sur 18 mois ou 3 ans.**

**Un rendement de 12 % (soit un TRA<sup>(2)</sup> de 7,77 %) en cas de stabilité ou de hausse du DJ Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> à 18 mois... ou de 24 % (soit un TRA<sup>(2)</sup> de 7,43 %) si la stabilité ou la hausse est constatée à 3 ans**

Fixéo vous propose de **dynamiser le rendement de vos placements** financiers en tirant parti de la stabilité ou de la hausse potentielle des marchés actions de la zone euro sous un horizon de 18 mois ou 3 ans.

**La performance de votre placement est liée à l'évolution du DJ Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup>**, indice de référence représentatif de 50 des plus importantes capitalisations boursières de la zone euro : Danone, GDF Suez, LVMH, Telefonica...

## Carte de visite

- Classe d'actifs :  
fonds à formule
- Zone géographique :  
zone euro
- Durée de placement :  
18 mois ou 3 ans, selon  
l'évolution de l'indice DJ  
Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup>
- Classification risque : C
- Éligibilité :  
compte-titres et PEA
- Période de souscription  
initiale : du 18 janvier au  
25 mars 2010

Fixéo propose une **échéance à 3 ans, avec une sortie par anticipation potentielle à 18 mois** selon l'évolution de cet indice :

### Au terme de 18 mois (le 30 septembre 2011)

- ▶ **Si le DJ Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, la condition de sortie anticipée est réalisée  
→ vous bénéficiez alors d'une **performance fixe de 12 %** (soit un taux de rendement annuel de 7,77 %).
- ▶ **Si l'indice n'a pas augmenté sur la période, l'échéance est alors reportée à 3 ans** (voir ci-dessous).

ou

### Au terme de 3 ans (le 27 mars 2013)

- ▶ **Si le DJ Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial** → vous bénéficiez d'une **performance fixe de 24 %** (soit un taux de rendement annuel de 7,43 %).
- ▶ **Si le niveau du DJ Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> baisse de plus de 40 % à l'échéance des 3 ans**, la valeur de l'investissement est alors diminuée de l'intégralité de la baisse de l'indice.

## Une protection du capital<sup>(4)</sup> assurée jusqu'à - 40 % de baisse du DJ Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> à l'échéance

Cette protection à 100 % du capital (hors commission de souscription) s'applique à condition que le DJ Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> ne baisse pas de plus de 40 % à l'échéance des 3 ans, le 27 mars 2013.

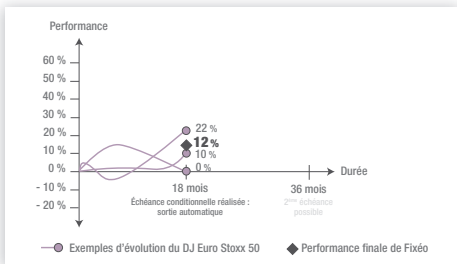
<sup>(1)</sup> En cas de stabilité ou de hausse du DJ Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> à l'échéance de 18 mois ou 3 ans.

<sup>(2)</sup> Taux de Rendement Annuel.

<sup>(3)</sup> Calculé dividendes non réinvestis à cette échéance.

<sup>(4)</sup> Protection à 100 % du capital, hors commission de souscription, pour les porteurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale établie le 26 mars 2010 et ayant conservé leurs parts jusqu'au 27 mars 2013.

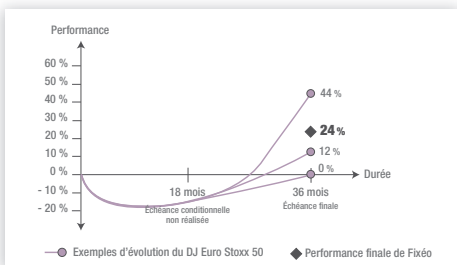
## EXEMPLES DE PERFORMANCE À 12 %



À échéance 18 mois, l'indice est resté stable ou a progressé par rapport à son niveau initial.

Ces conditions favorables entraînent automatiquement la sortie anticipée de Fixéo avec une performance fixe de 12 % quel que soit le pourcentage de la progression.

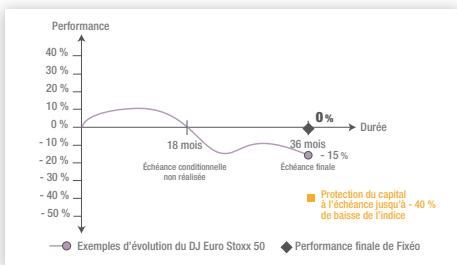
## EXEMPLES DE PERFORMANCE À 24 %



À échéance 36 mois, l'indice est resté stable ou a progressé par rapport à son niveau initial.

La performance de Fixéo est de 24 % quel que soit le pourcentage de la progression.

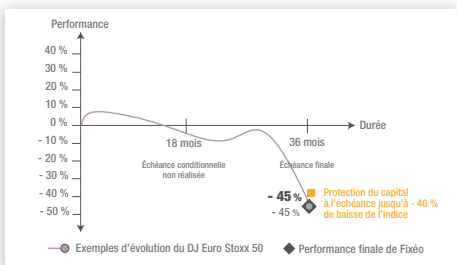
## EXEMPLE DE CAPITAL PROTÉGÉ



À échéance 36 mois, l'indice est négatif jusqu'à -40 % par rapport à son niveau initial.

Votre capital est protégé à 100 %, vous récupérez votre investissement initial (hors commission de souscription).

## EXEMPLE DE CAPITAL EXPOSÉ AU RISQUE



À échéance 36 mois, l'indice est négatif en-deça de -40 % par rapport à son niveau initial.

Votre capital n'est plus protégé, la valeur du fonds subit une perte en capital égale à la baisse de l'indice.

# Fixéo

Un objectif de performance fixé à 18 mois ou à 3 ans<sup>(1)</sup>

## En savoir plus

### Puis-je choisir entre une date d'échéance à 18 mois ou à 3 ans ?

**Non**, vous ne pouvez pas choisir la date d'échéance de Fixéo. Elle est automatiquement déterminée par l'évolution du DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup>. Une sortie anticipée est automatiquement prévue si l'évolution de ce dernier est positive ou nulle à la 1ère échéance conditionnelle de 18 mois. Dans le cas contraire, l'échéance est reportée à 3 ans.

### La performance finale de Fixéo est-elle proportionnelle à l'évolution du DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup> ?

**Non**, la performance finale correspond à un montant fixe : 12 % (soit un taux de rendement annuel de 7,77 %) en cas de sortie à 18 mois ou 24 % (soit un taux de rendement annuel de 7,43 %) à 3 ans.

La seule condition : que l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup> n'ait pas baissé par rapport à son niveau initial au moment de ces 2 échéances possibles. Ainsi, que le niveau de l'indice soit resté stable (soit une évolution de 0 %) ou qu'il ait augmenté (et ce, quel qu'en soit le pourcentage... par exemple 1 % comme 35 %), le taux de performance finale délivré sera de 12 % (soit un taux de rendement annuel de 7,77 %) en cas de sortie à 18 mois ou doublé à 24 % (soit un taux de rendement annuel de 7,43 %) en cas de sortie 3 ans.

### Si l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup> baisse de plus de 40 % pendant la durée de vie du placement, mon capital est-il exposé au risque ?

**La protection du capital dépend uniquement du niveau retenu à l'échéance des 3 ans et non pendant la durée de vie de placement.** Ainsi, deux cas de figures peuvent se présenter :

- ▶ la baisse du DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup> dépasse les - 40 % à l'échéance : dans ce cas l'intégralité de la baisse de l'indice est répercutée sur la valeur de l'investissement.
- ▶ l'évolution du DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup> est positive, supérieure ou égale à - 40 % à l'échéance : le capital est alors protégé à 100 % (hors commission de souscription).

### Pourquoi dois-je conserver mes parts de Fixéo jusqu'à l'échéance ?

**La protection à 100 % de mon capital ne s'applique que si je respecte la durée du placement (3 ans), jusqu'au 27 mars 2013, et sous réserve que le DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup> ne baisse pas de plus de 40 %.**

En cas de sortie anticipée (hors échéance conditionnelle réalisée à 18 mois du fait de la stabilité ou de la progression du DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup>), la valeur liquidative du fonds sera fonction des paramètres du marché ce jour-là, et pourra par conséquent entraîner des pertes en capital. Une commission de rachat de 2 % sera appliquée. Vous disposez toutefois de fenêtres trimestrielles de sortie où la commission de rachat appliquée est réduite à 1 %.

### Dois-je surveiller régulièrement l'évolution de la valeur liquidative de Fixéo ?

**Non**, ce n'est pas nécessaire, car la performance finale du fonds ne sera délivrée qu'à son échéance, le 27 mars 2013 (ou le 30 septembre 2011 si les conditions de sortie anticipée sont réunies). Vous êtes ainsi déchargé de tout souci de gestion ou de suivi. Il est toutefois recommandé de faire régulièrement le point avec votre conseiller sur la situation de votre portefeuille-titres. Celui-ci se tient à votre disposition pour toute question.

<sup>(1)</sup> En cas de stabilité ou de hausse du DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup> à l'échéance de 18 mois ou 3 ans.

<sup>(2)</sup> Calculé dividendes non réinvestis à cette échéance.

Prospectus simplifié

**Fixéo**



# FIXÉO

## Prospectus simplifié

FIXÉO est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule. Si vous revendez vos parts avant l'échéance indiquée (30 septembre 2011\* ou 27 mars 2013\*, selon l'évolution du DJ Euro Stoxx 50), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

### PARTIE A - STATUTAIRE

#### PRÉSENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	FIXÉO
<b>Code ISIN</b>	FR0010830265
<b>Forme juridique</b>	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
<b>Société de gestion</b>	Amundi
<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	Amundi Investment Solutions
<b>Gestionnaire comptable par délégation</b>	CACEIS Fastnet
<b>Durée de la formule</b>	1 an et 6 mois ou 3 ans, selon l'évolution du DJ Euro Stoxx 50
<b>Dépositaire et gestionnaire du passif</b>	CACEIS Bank
<b>Commissaire aux comptes</b>	Constantin Associés
<b>Commercialisateurs</b>	Agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole proposant cette offre. La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**Classification :** Fonds à formule.

**Garantie :** le capital n'est pas garanti.

**OPCVM d'OPCVM :** le FCP FIXÉO (le "Fonds") pourra exposer jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

#### Objectif de gestion

Le Fonds n'est pas assorti d'une garantie de capital et son objectif de gestion est de permettre aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale de bénéficier <sup>(1)</sup> :

- à horizon 1 an et 6 mois, le 30 septembre 2011\*, de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe de 12 % (soit un rendement annuel fixe de 7,77 % <sup>(2)</sup>), si la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est positive ou nulle.
- sinon, la Performance 1 An et 6 mois du DJ Euro Stoxx 50 étant strictement négative, la durée de la formule est de 3 ans et le porteur bénéficiera le 27 mars 2013\* :
  - si la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est négative et :
    - si le DJ Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 40 % à l'issue des 3 ans : de la Valeur Liquidative Initiale diminuée de l'intégralité de la baisse à 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50. L'investisseur subit alors une perte en capital.
    - si le DJ Euro Stoxx 50 n'a pas baissé de plus de 40 % à l'issue des 3 ans : de la Valeur Liquidative Initiale.
  - si la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est positive ou nulle : de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe de 24 % (soit un rendement annuel fixe de 7,43 % <sup>(3)</sup>).

#### Économie de l'OPCVM

Par cet investissement, l'investisseur <sup>(4)</sup> peut bénéficier d'un gain prédéfini de 12 % (soit un rendement annuel fixe de 7,77 % <sup>(2)</sup>) à horizon 1 an et 6 mois si la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est positive ou nulle.

L'investisseur peut sinon bénéficier d'un gain prédéfini de 24 % (soit un rendement annuel fixe de 7,43 % <sup>(3)</sup>) à horizon 3 ans si la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est positive.

En contrepartie, l'investisseur prend d'une part, un risque de perte en capital si la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est négative et si la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est négative et strictement inférieure à - 40 %, et l'investisseur renonce d'autre part aux dividendes attachés aux titres composant le DJ Euro Stoxx 50. L'investisseur prend également le risque de ne pas profiter de l'intégralité de la hausse de l'indice.

#### Avantages et inconvénients

##### Avantages de la formule pour l'investisseur <sup>(4)</sup> :

- L'investisseur bénéficiera à l'échéance du 30 septembre 2011\* d'un gain fixe <sup>(1)</sup> de 12 % (soit un rendement annuel fixe de 7,77 % <sup>(2)</sup>), si la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est positive ou nulle.
- Sinon, l'investisseur peut bénéficier le 27 mars 2013\* d'un gain fixe <sup>(1)</sup> de 24 % (soit un rendement annuel fixe de 7,43 % <sup>(3)</sup>) si la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est positive ou nulle.
- Même si la Performance 3 Ans <sup>(1)</sup> du DJ Euro Stoxx 50 est négative, si l'indice n'a pas baissé de plus de 40 %, alors l'investisseur bénéficiera à l'échéance de la Valeur Liquidative Initiale.

##### Inconvénients de la formule pour l'investisseur <sup>(4)</sup> :

- Le capital n'est pas garanti. Si la Performance 1 An et 6 Mois est négative et si le DJ Euro Stoxx 50 a baissé <sup>(1)</sup>, à l'issue des 3 ans, de plus de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale, la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale diminuée de l'intégralité de la baisse du DJ Euro Stoxx 50 <sup>(1)</sup>.
- L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance de la formule qui peut être de 1 an et 6 mois ou de 3 ans, selon l'évolution du DJ Euro Stoxx 50. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit ses parts sur la Valeur Liquidative Initiale et doit les conserver jusqu'à la Valeur Liquidative Finale.
- Le gain fixe est limité à 12 % ou 24 % selon les cas (soit des rendements annuels fixes respectifs de 7,77 % <sup>(2)</sup> ou 7,43 % <sup>(3)</sup>). L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse du DJ Euro Stoxx 50.
- Le DJ Euro Stoxx 50 étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux valeurs le composant.

<sup>(1)</sup> La formule est précisément décrite au paragraphe "stratégie d'investissement - description de la formule".

<sup>(2)</sup> Rendement annuel fixe obtenu sur la période du 26 mars 2010 au 30 septembre 2011.

<sup>(3)</sup> Rendement annuel fixe obtenu sur la période du 26 mars 2010 au 27 mars 2013.

<sup>(4)</sup> Ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale.

\* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

## Indice de référence

Indice	Zone géographique	Code Reuters
DJ Euro Stoxx 50	Zone euro	.STOXX50E

La description détaillée de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (Agent de publication, Bourses de Référence, Clôture) figure au paragraphe Indice de référence de la Note Détaillée.

La performance du Fonds n'est liée par la formule à celle du DJ Euro Stoxx 50 qu'à la date d'échéance de la formule. En effet, en raison des contrats mis en place pour assurer la formule à l'échéance, l'évolution de la valeur liquidative pendant la durée de vie de la formule peut être différente de celle du DJ Euro Stoxx 50.

Les investisseurs sont invités à se référer aux simulations sur les données historiques de marché ainsi qu'au taux sans risque qui sont détaillés ci-dessous.

## Stratégie d'investissement

### Description de la formule

La Valeur Liquidative Initiale est définie comme la valeur liquidative établie le 26 mars 2010, hors commission de souscription.

La Valeur Liquidative Finale est définie comme la valeur liquidative bénéficiant de l'application de la formule. Elle sera déterminée en fonction de l'évolution du DJ Euro Stoxx 50 dans les conditions définies ci-dessous :

- Si la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 (telle que définie ci-dessous) est positive ou nulle, la Valeur Liquidative Finale correspondra à la valeur liquidative établie le 30 septembre 2011\* et sera égale à 112 % de la Valeur Liquidative Initiale (soit un rendement annuel fixe de 7,77 %).
- Sinon, (la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est strictement négative), la Valeur Liquidative Finale correspondra à la valeur liquidative établie le 27 mars 2013\*, et sera égale, selon les cas, à :
  - 124 % de la Valeur Liquidative Initiale si la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 (telle que définie ci-dessous) est positive ou nulle (soit un rendement annuel fixe de 7,43 %).
  - 100 % de la Valeur Liquidative Initiale si la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est strictement négative mais supérieure ou égale à - 40 % (soit une baisse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 de moins de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale).
  - 100 % de la Valeur Liquidative Initiale diminuée de la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 si la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est strictement inférieure à - 40 % (soit une baisse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 de plus de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale).

### Modalités de calcul de la Performance 1 An et 6 Mois et de la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50

- Performance 1 An et 6 Mois = (Valeur 1 An et 6 Mois - Valeur Initiale) / Valeur Initiale ;

- Performance 3 ans = (Valeur 3 ans - Valeur Initiale) / Valeur Initiale ;

Étant entendu que :

- La Valeur Initiale du DJ Euro Stoxx 50 correspond à la moyenne arithmétique des cours de Clôture du DJ Euro Stoxx 50 aux dates suivantes : 29 mars 2010, 30 mars 2010 et 31 mars 2010.

- La Valeur 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 correspond à la moyenne arithmétique des cours de Clôture du DJ Euro Stoxx 50 aux dates suivantes : 15 septembre 2011, 16 septembre 2011 et 19 septembre 2011.

- La Valeur 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 correspond à la moyenne arithmétique des cours de Clôture du DJ Euro Stoxx 50 aux dates suivantes : 12 mars 2013, 13 mars 2013 et 14 mars 2013.

Les calculs de la Valeur Initiale, de la Valeur 1 An et 6 Mois et de la Valeur 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 sont arrondis à la quatrième décimale. Si la cinquième décimale est supérieure ou égale à 5, la quatrième décimale sera arrondie par excès, sinon par défaut.

### Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule

À horizon 1 an et 6 mois, les anticipations qui permettent de bénéficier d'une performance de 12 % (soit d'un rendement annuel fixe de 7,77 %<sup>(2)</sup>) sont que la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 soit positive ou nulle, quelle que soit la hausse de l'indice.

Sinon, à horizon 3 ans, les anticipations qui permettent de bénéficier d'une performance de 24 % (soit d'un rendement annuel fixe de 7,43 %<sup>(3)</sup>) sont que la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 soit positive ou nulle, quelle que soit la hausse de l'indice.

### Exemples de calcul :

**1<sup>er</sup> scénario : la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est positive ou nulle. La durée de la formule est alors de 1 an et 6 mois.**

Scénario	Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50	Date de la Valeur Liquidative Finale	Performance de la formule	Valeur Liquidative Finale <sup>(6)</sup>	Rendement annuel de la Formule <sup>(2)</sup>	Taux sans risque <sup>(6)</sup>
1 an et 6 mois	20 %	Valeur liquidative établie le 30 septembre 2011*	12 %	112 €	7,77 %	2,24 %

**2<sup>ème</sup> scénario : la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est négative.**

Scénario	Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50	Date de la Valeur Liquidative Finale	Performance de la formule	Valeur Liquidative Finale <sup>(6)</sup>	Rendement annuel fixe de la formule <sup>(3)</sup>	Taux sans risque <sup>(6)</sup>
Favorable 3 ans	10 %	Valeur liquidative établie le 27 mars 2013*	24 %	124 €	7,43 %	2,24 %
Médian 3 ans	- 20 %		0 %	100 €	0 %	
Défavorable 3 ans	- 45 %		- 45 %	55 €	- 18,05 %	

<sup>(2)</sup> Rendement annuel fixe obtenu sur la période du 26 mars 2010 au 30 septembre 2011.

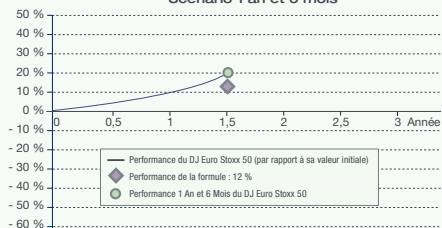
<sup>(3)</sup> Rendement annuel fixe obtenu sur la période du 26 mars 2010 au 27 mars 2013.

<sup>(6)</sup> Pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €(hors commission de souscription).

<sup>(6)</sup> Rendement annuel de l'OAT 0% de maturité 25 avril 2013 constaté le 23 octobre 2009.

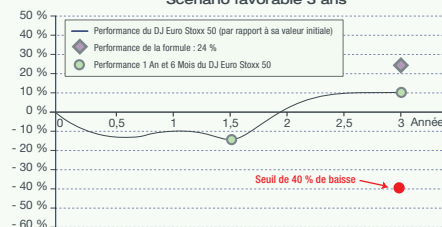
\* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

### Scénario 1 an et 6 mois



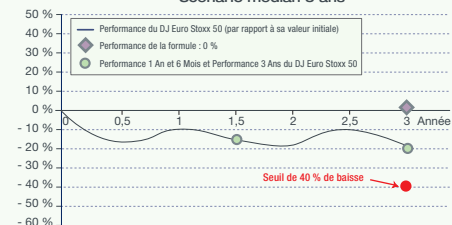
La Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est positive, la durée de la formule est alors de 1 an et 6 mois. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale reçoit, à l'échéance du 30 septembre 2011\* (Valeur Liquidative Finale), 112 % de la Valeur Liquidative Initiale. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 € (hors commission de souscription), serait donc dans cet exemple de 112 € soit un rendement annuel fixe de 7,77 %<sup>(2)</sup>.

### Scénario favorable 3 ans



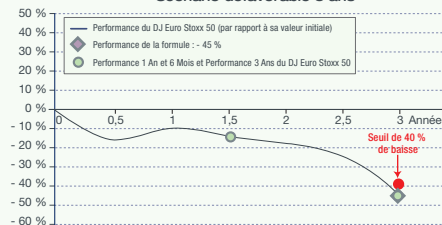
La Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est négative, la durée de la formule est donc de 3 ans. La Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est positive et est de 10 %, l'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale reçoit, à l'échéance du 27 mars 2013\* (Valeur Liquidative Finale), 124 % de la Valeur Liquidative Initiale. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 € (hors commission de souscription), serait donc dans cet exemple de 124 € soit un rendement annuel fixe de 7,43 %<sup>(3)</sup>.

### Scénario médian 3 ans



La Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est négative, la durée de la formule est donc de 3 ans. La Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est de - 20 %, donc strictement négative mais supérieure ou égale à - 40 %. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale reçoit, à l'échéance du 27 mars 2013\* (Valeur Liquidative Finale), 100 % de la Valeur Liquidative Initiale. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 € (hors commission de souscription), serait donc dans cet exemple de 100 €.

### Scénario défavorable 3 ans



La Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est négative, la durée de la formule est donc de 3 ans. La Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est de - 45 %, soit strictement inférieure à - 40 %. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale reçoit à l'échéance du 27 mars 2013\* (Valeur Liquidative Finale), 100 % de la Valeur Liquidative Initiale, diminuée de la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 € (hors commission de souscription), serait donc dans cet exemple de 55 € soit un rendement annuel fixe de - 18,05 %<sup>(3)</sup>.

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif. Ils ne préjugent en rien des performances futures du DJ Euro Stoxx 50 et des Fonds.

<sup>(2)</sup> Rendement annuel obtenu sur la période du 26 mars 2010 au 30 septembre 2011.

<sup>(3)</sup> Rendement annuel fixe obtenu sur la période du 26 mars 2010 au 27 mars 2013.

\* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

## Simulations sur les données historiques de marché

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer des rendements fictifs, calculés en déclenchant la formule de ce fonds à des dates de lancement passées. Elles permettent de visualiser le comportement a posteriori de la formule lors des phases de marchés traversées lors de la simulation. Les scénarios de marché passés ne préjugent pas des scénarios futurs, de même que les performances.

Les rendements affichés dans le graphique ci-dessous sont présentés en fonction de la date de lancement de la formule.

Les performances du DJ Euro Stoxx 50 présentées dans le graphique ci-après tiennent compte du réinvestissement des dividendes détachés par les actions le composant.

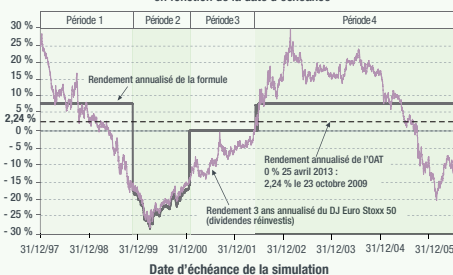
**Période 1** : dans cette période, la durée de la formule est systématiquement de 1 an et 6 mois et offre un taux de rendement supérieur au taux sans risque. En début de période, la formule offre des rendements inférieurs à ceux de l'indice du fait du plafonnement de la formule. En fin de période, du fait de la baisse des rendements de l'indice, la formule offre des rendements supérieurs à ceux de l'indice.

**Période 2** : dans un contexte de Performances 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 strictement inférieures à - 40 % pendant la période d'application de la formule, la formule est toujours d'une durée égale à 3 ans, et offre des rendements négatifs et inférieurs aux rendements du DJ Euro Stoxx 50 à 3 ans du fait du non bénéfice des dividendes.

**Période 3** : dans un contexte de Performances 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 négatives mais supérieures à - 40 %, la durée de la formule est de 3 ans et le rendement de la formule est systématiquement nul.

**Période 4** : durant cette période, la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 est le plus souvent positive, la durée de la formule pour ces simulations est donc de 1 an et 6 mois et la formule offre un gain fixe supérieur au taux sans risque, tout en étant plafonné, l'investisseur ne profitant pas de la hausse totale de l'indice. En début et en fin de période, la Performance 1 An et 6 Mois du DJ Euro Stoxx 50 alterne entre des rendements positifs et négatifs. Dans ces derniers cas la durée de la formule est de 3 ans et la formule offre alors des rendements nuls, la Performance 3 Ans du DJ Euro Stoxx 50 étant négative et comprise entre - 40 % et 0 %.

Simulations historiques de la formule en fonction de la date d'échéance



## Actifs utilisés

Le Fonds pourra être géré de manière indiciaire par rapport au CAC 40, au FTSEurofirst 80 ou au DJ Euro Stoxx 50.

Parallèlement, le Fonds contractera un ou plusieurs swaps qui lui permettront d'obtenir à l'échéance un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permettra de réaliser l'objectif de gestion.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM est décrit dans la Note Détaillée.

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

### Risque lié à la classification

Le Fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule.

Si vous revendez vos parts avant l'échéance indiquée (30 septembre 2011\* ou 27 mars 2013\*, selon l'évolution du DJ Euro Stoxx 50), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Entre les dates de souscriptions et d'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut être décorrélée de celle du DJ Euro Stoxx 50. Le risque est alors non mesurable a priori.

La protection a été mise en place dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur. En cas de modification des textes, elle pourra être modifiée selon les modalités décrites à la rubrique "Protection".

### Risques en cas de sortie anticipée

#### Risque en capital :

Si le DJ Euro Stoxx 50 baisse <sup>(1)</sup> de plus de 40 % à l'issue des 3 ans, le porteur prend un risque de perte en capital à hauteur de la baisse à 3 ans du DJ Euro Stoxx 50.

En cas de demande de rachat anticipé de ses parts du Fonds avant l'échéance, et donc de la mise en jeu de la protection, le porteur s'expose à un risque en capital non mesurable.

#### Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

#### Risque de crédit et de contrepartie :

Pendant la durée de la formule, la défaillance d'une contrepartie ou d'un émetteur pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds. Cela dit, la formule étant garantie à l'échéance par Segespar Finance (détails ci-après), une telle défaillance n'aura pas d'impact sur la Valeur Liquidative Finale.

#### Risque lié à l'inflation :

Le capital restitué ne tient pas compte de l'inflation.

#### Risque du marché action :

L'investisseur du Fonds est exposé aux marchés actions de la zone euro sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées.

#### Risque de change (résiduel) :

Ce risque est couvert ; toutefois, le Fonds pourra présenter temporairement un risque de change résiduel, en raison des délais de mise en place de la couverture.

<sup>(1)</sup> la formule est précisément décrite au paragraphe "stratégie d'investissement – description de la formule".

\* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

## Protection

La société Segespar Finance garantit au Fonds, pour les seules parts souscrites sur la Valeur Liquidative Initiale et rachetées sur la Valeur Liquidative Finale, que la Valeur Liquidative Finale sera égale à la valeur déterminée par application de la formule décrite à la rubrique "Stratégie d'investissement – Description de la formule".

Par ailleurs, Segespar Finance garantit que les valeurs liquidatives calculées entre la Valeur Liquidative Initiale et la transformation du Fonds seront au moins égales à la Valeur Liquidative Finale.

La protection de Segespar Finance n'est plus accordée :

- pour les souscriptions centralisées après le 26 mars 2010 à 12 heures,
- pour les rachats centralisés à une date antérieure à la date d'établissement de la Valeur Liquidative Finale.

L'ensemble des parts rachetées sur la Valeur Liquidative Finale, même celles souscrites sur d'autres valeurs liquidatives que la Valeur Liquidative Initiale, bénéficiera de l'éventuelle majoration de la valeur liquidative résultant du versement par Segespar Finance des sommes dues au titre de la protection décrite ci-dessus.

En cas de mise en œuvre de sa garantie, Segespar Finance versera au Fonds, sur demande d'Amundi, les sommes dues à ce titre.

Cette garantie est donnée compte tenu des textes législatifs et réglementaires en vigueur au 26 mars 2010. En cas de changement desdits textes emportant création de nouvelles obligations pour le Fonds et notamment une charge financière directe ou indirecte de nature fiscale ou autre, Segespar Finance pourra diminuer les sommes dues au titre de la garantie de l'effet de ces nouvelles obligations. Dans ce cas, les investisseurs du Fonds seront informés par la société de gestion. Toute modification de la garantie est soumise à l'agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative peut être inférieure à la Valeur Liquidative Finale. En raison des contrats mis en place pour assurer la formule à l'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut être différente de celle du DJ Euro Stoxx 50.

À l'échéance de la formule, la société de gestion pourra faire le choix, soit de dissoudre le Fonds, soit de changer la classification du Fonds en une autre classification, soit de proposer aux investisseurs une nouvelle formule, sous réserve de l'agrément de l'AMF. Les porteurs du Fonds seront préalablement avisés de l'option retenue par la société de gestion.

## Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : tous souscripteurs.

Ce Fonds est destiné à des souscripteurs souhaitant s'exposer aux marchés d'actions de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de sa richesse, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs, à 3 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

### Frais et commissions

#### Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

	Taux	Assiette
<b>Commission de souscription :</b>		
<b>1/</b> Pour les souscriptions centralisées jusqu'au 26 mars 2010 à 12 heures - Commission de souscription non acquise à l'OPCVM - Commission de souscription non acquise à l'OPCVM pour les souscriptions effectuées par arbitrage avec le FCP Atout Monétaire PEA et Relais Monélla (ex Atout Monélla) et Relais PEA Monélla (ex Atout PEA Monélla) - Commission de souscription acquise à l'OPCVM	2 % maximum 1,50 % maximum  Néant	Valeur liquidative x Nombre de parts
<b>2/</b> Pour les souscriptions centralisées après le 26 mars 2010 à 12 heures - Commission de souscription non acquise à l'OPCVM - Commission de souscription acquise à l'OPCVM	3 % maximum 1 %	
<b>Commission de rachat :</b>		
<b>1/</b> Pour les rachats centralisés jusqu'au 26 mars 2010 à 12 heures, sur la Valeur Liquidative Finale et postérieurement à la Valeur Liquidative Finale - Commission de rachat acquise et non acquise à l'OPCVM	Néant	
<b>2/</b> Pour les rachats centralisés à 12 heures, le jour d'établissement de la dernière valeur liquidative <sup>(1)</sup> des mois de février, mai, août et novembre de chaque année civile (de mai 2010 à février 2013) - Commission de rachat non acquise à l'OPCVM - Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant 1 %	Valeur liquidative x Nombre de parts
<b>3/</b> Pour les rachats centralisés à d'autres dates (autres valeurs liquidatives) - Commission de rachat non acquise à l'OPCVM - Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant 2 %	

#### Cas d'exonération :

- Amundi et Amundi Group sont exonérés de la commission de souscription pendant la période de commercialisation du Fonds,
- En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

**Frais de fonctionnement et de gestion :** ces frais recourent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

\* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement).	Actif net	2,50 % TTC l'an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement : - perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place.
- perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments		Montant maximum de 1 euro par contrat (futures / options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10 % selon les instruments (titres, change,...).

#### Mise en concurrence des contreparties

Une mise en concurrence se fait par interrogation d'au moins trois contreparties sur la base d'un document uniforme. Les réponses finales des contreparties sont confirmées par mail. À prestation égale, l'opération est réalisée avec le(s) mieux-disant(s), sauf si des limites d'engagement imposent de traiter avec plusieurs contreparties. L'ensemble des frais et commissions pouvant être facturés au Fonds figure dans la Note Détaillée.

**Régime fiscal:** le Fonds est éligible au PEA.

#### Avertissement

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

**Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

**Possibilité d'arrêter les souscriptions :** la société de gestion pourra refuser les demandes de souscription le jour suivant celui où le nombre de parts en circulation dépassera 350 000 parts.

**Établissements en charge de la réception des souscriptions et rachats :** agences des Caisses régionales de Crédit Agricole proposant cette offre, Amundi et Caceis Bank.

*L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de Caceis Bank.*

*En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à Caceis Bank.*

**Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :** hebdomadaire. La valeur liquidative est établie chaque mardi, ou la veille en cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France (J).

Des valeurs liquidatives supplémentaires seront établies le 26 mars 2010, le 30 septembre 2011\* et le 27 mars 2013\*.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** la valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès d'Amundi, sur son site internet ([www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr)).

#### Caractéristiques des parts

Valeur liquidative initiale	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Devise de libellé
100 euros	1 part	Un millième de part	Euro

Les souscriptions et les rachats s'effectuent par millièmes de part au-delà des minima de souscription.

**Date de clôture de l'exercice comptable :** dernière valeur liquidative du mois de mai.

**Date de clôture du premier exercice comptable :** dernière valeur liquidative du mois de mai 2011.

**Affectation des résultats :** les revenus du Fonds sont capitalisés.

**Date de création :** cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 janvier 2010. Il a été créé le 19 janvier 2010.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

*Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Amundi - Service Relations Caisses Régionales - 90 boulevard Pasteur - 75015 PARIS.*

*Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès des Agences des Caisses régionales de Crédit Agricole proposant cette offre, sur le site internet du Groupe Crédit Agricole ([www.credit-agricole.fr](http://www.credit-agricole.fr)), sur lequel figurent les adresses de l'ensemble des Caisses régionales, et auprès d'Amundi ([www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr)).*

*Date de publication du prospectus : 19/01/2010.*

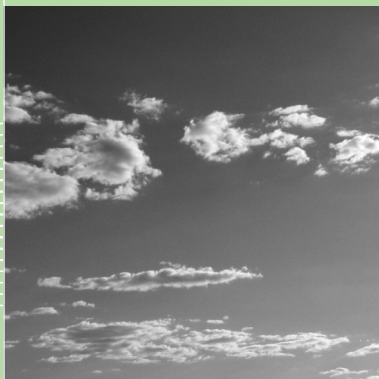
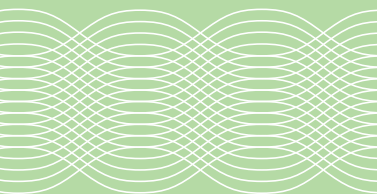
*Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.*

*Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*

## PARTIE B - STATISTIQUE

Le Fonds, nouvellement créé, ne dispose pas encore de statistiques (performance, frais de fonctionnement et de gestion, ...).

\* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.



[ca-sicavetfcp.fr](http://ca-sicavetfcp.fr)

Dans la limite des disponibilités des parts du FCP et sous réserve de commercialisation par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Le prospectus simplifié est disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre. Ce fonds est géré par Amundi, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP 04000036 - Société Anonyme au capital de 578 002 350 euros - Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris. Impression : Relais Graphique.